



61, RUE HENRI REGNAULT
92075 – LA DEFENSE CEDEX

FONDATION ASSISTANCE AUX ANIMAUX

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Fondation Assistance aux Animaux

Fondation reconnue d'utilité publique par décret du 14 mars 1989

N° SIREN : 311 642 342

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux Membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation Assistance aux Animaux, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « 3 - *Changement de méthode comptable* » de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de méthode comptable opéré dans la cadre de la première application du règlement ANC 2018-06 (modifié par le règlement ANC 2020-08) et ses principaux impacts sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2020.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Elles ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- La conformité aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 des règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des legs et donations à compter de l'exercice 2020, telles qu'exposées dans la note 5.5 « Legs » de l'annexe aux comptes annuels
- La conformité aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 du compte de résultat par origine et par destination (CROD) et du compte d'emploi annuel des ressources (CER), ainsi que le caractère approprié des modalités et hypothèses retenues pour leur élaboration, présentées dans la note 8 « Informations spécifiques liées à la générosité du public » de l'annexe aux comptes annuels ;

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans les comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il était prévu de liquider la Fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en

œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueil des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes
Mazars

Paris-La Défense, le 14 octobre 2021



Aurélie Joubin

Signature
numérique
de Aurélie
Joubin

BILAN ACTIF

ACTIF (en euros)	Réf. annexe	Brut	Amort. et provisions	Net 31/12/2020 selon ANC n°2018-06	Net 31/12/2019 selon CRC n°99-01
ACTIF IMMOBILISÉ					
Immobilisations incorporelles	6.1	340 851	301 492	39 359	35 541
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires		329 139	301 492	27 647	0
Autres immobilisations incorporelles		0	0	0	35 541
Immobilisations incorporelles en cours		11 712	0	11 712	0
Immobilisations corporelles	6.1	41 614 413	14 266 415	27 347 998	27 157 002
Terrains		1 720 586	466 669	1 253 917	1 289 642
Constructions		34 141 631	9 779 143	24 362 488	24 096 708
Installations techniques, matériel et outillage industriels		4 913 960	4 020 603	893 357	544 931
Autres immobilisations corporelles		0	0	0	425 185
Immobilisations corporelles en cours		838 236	0	838 236	800 535
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	6.3	19 764 285	189 500	19 574 785	0
Immobilisations financières	6.2	211 338	0	211 338	218 372
Prêts		172 707	0	172 707	179 037
Autres		38 631	0	38 631	39 335
TOTAL I		61 930 887	14 757 407	47 173 479	27 410 915
ACTIF CIRCULANT					
Créances		7 923 947	0	7 923 947	229 350
Créances reçues par legs ou donations		7 428 377	0	7 428 377	0
Autres		495 570	0	495 570	229 350
Valeurs mobilières de placement	6.9	38 188 766	194 714	37 994 052	39 548 817
Disponibilités	6.9	10 124 071	0	10 124 071	6 650 034
Charges constatées d'avance	6.8	250 295	0	250 295	183 177
TOTAL II		56 487 079	194 714	56 292 365	46 611 377
Frais d'émission des emprunts (III)		0	0	0	0
Primes de remboursement des emprunts (IV)		0	0	0	0
Ecarts de conversion Actif (V)		0	0	0	0
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)		118 417 965	14 952 121	103 465 845	74 022 291

BILAN PASSIF

PASSIF (en euros)	Réf. annexe	Net 31/12/2020 selon ANC n°2018-06	Net 31/12/2019 selon CRC n°99-01
FONDS PROPRES			
Fonds propres sans droits de reprise	6.10	17 458 369	17 743 369
Fonds statutaires		0	7 921 817
Legs et donations en contrepartie de l'actif immobilisé		0	9 821 552
Fonds propres statutaires		7 921 817	0
Fonds propres complémentaires		9 536 552	0
Fonds propres avec droit de reprise		0	0
Fonds statutaires		0	0
Fonds propres complémentaires		0	0
Réserves	6.10	3 417 174	3 132 174
Réserves statutaires ou contractuelles		0	0
Réserves pour projet de l'entité		0	0
Autres		3 417 174	3 132 174
Report à nouveau	6.10	47 127 203	38 958 007
Excédent ou déficit de l'exercice	6.10	-519 520	3 309 716
Situation nette (sous-total)	6.10	67 483 226	63 143 266
TOTAL I		67 483 226	63 143 266
FONDS REPORTES ET DEDIES			
Fonds reportés liés aux Legs ou donations	6.11	24 143 332	0
Fonds dédiés	6.12	6 227 897	0
TOTAL II		30 371 229	0
PROVISIONS			
Provisions pour risques	6.14	321 262	347 861
Provisions pour charges		0	0
TOTAL III		321 262	347 861
FONDS DEDIES			
Fonds dédiés sur autres ressources		0	2 566 823
TOTAL IV		0	2 566 823
DETTES			
Emprunts et dettes financières divers		67 719	70 487
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 585 846	1 674 302
Dettes des legs ou donations		2 901 465	0
Dettes fiscales et sociales		706 468	625 575
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		0	2 592
Autres dettes	6.16	28 630	5 591 385
TOTAL V		5 290 128	7 964 341
Ecart de conversion Passif (VI)		0	0
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)		103 465 845	74 022 291

COMPTE DE RESULTAT 1^{ère} Partie

COMPTE DE RÉSULTAT (en euros)	Réf. annexe	Net 31/12/2020 selon ANC n°2018-06	Net 31/12/2019 selon CRC n°99-01
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Produits de tiers financeurs		16 531 305	
Ressources liées à la générosité du public		16 531 305	
<i>Dons</i>		0	3 946 137
<i>Legs et donations</i>		0	2 874 008
<i>Dons manuels</i>		3 883 993	0
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>	6.18	12 647 312	0
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	6.20	10 408	125 965
Utilisations des fonds dédiés		630 626	
Autres produits		1 518 442	1 266 497
TOTAL I		18 690 782	8 212 606
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises		1 864 876	1 958 558
Autres achats et charges externes		6 326 632	6 169 203
Aides financières		300 991	0
Impôts, taxes et versements assimilés		588 544	575 050
Salaires et traitements		3 861 861	3 715 263
Charges sociales		1 391 874	1 306 677
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		970 001	910 952
Dotations aux provisions		0	0
Reports en fonds dédiés		3 602 073	0
Autres charges		41 702	149 650
TOTAL II		18 948 553	14 785 354
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)		(257 771)	(6 572 747)

COMPTE DE RESULTAT 2^{ème} Partie

COMPTE DE RÉSULTAT (suite) (en euros)	Réf. annexe	Net 31/12/2020 selon ANC n°2018-06	Net 31/12/2019 selon CRC n°99-01
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		(257 771)	(6 572 747)
PRODUITS FINANCIERS			
Autres intérêts et produits assimilés		56 548	73 270
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		113 602	0
TOTAL III		170 150	73 270
CHARGES FINANCIERES			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		194 714	36 176
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		12 065	2 616
Total IV		206 779	38 792
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)		(36 629)	34 478
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)		(294 400)	(6 538 269)
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Legs et autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		0	9 434 978
Sur opérations de gestion		10 560	0
Sur opérations en capital		492 250	0
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		37 937	339 529
TOTAL V		540 746	9 774 507
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Sur opérations de gestion		0	70 464
Sur opérations en capital		702 131	17 831
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		63 736	193 662
TOTAL IV		765 867	281 956
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	6.19	(225 120)	9 492 551
Report de ressources non utilisées des exercices antérieurs (a)		0	426 429
Engagements à réaliser sur ressources affectées (b)		0	70 994
Participation des salariés aux résultats (VII)		0	0
Impôts sur les bénéfices (VIII)		0	0
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + a)		19 401 678	18 486 812
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII + b)		19 921 199	15 177 096
EXCEDENT OU DEFICIT		(519 520)	3 309 716
Contributions volontaires en nature		0	0
Dons en nature		0	0
Prestation en nature		0	0
Bénévolat		0	0
Total		0	0
Charges des contributions volontaires en nature		0	0
Secours en nature		0	0
Mises à disposition gratuite de biens		0	0
Prestations en nature		0	0
Personnel bénévole		0	0
Total		0	0

ANNEXE

1. PRESENTATION DE LA FONDATION

1.1 Description de l'objet social

Reconnue d'utilité publique par décret du 14 mars 1989, la Fondation Assistance aux Animaux fonctionne sous les auspices des ministères de l'Intérieur, de l'Agriculture, des Finances et de l'Environnement.

Conformément à l'article 1^{er} des statuts, la Fondation Assistance aux Animaux a pour objet :

- Propager (notamment parmi la jeunesse), dans la continuité de son action, la connaissance et le respect de la vie animale ;
- Assurer par tous les moyens à sa portée, dans le cadre des lois et règlements en vigueur, la défense et la protection des animaux, tant domestiques que sauvages, et leur épargner toute souffrance ;
- Recevoir des versements pour le compte d'œuvres ou d'organismes mentionnés au 1 des articles 200 et 238bis du Code Général des Impôts, qui s'assignent un but analogue au sien.

La Fondation Assistance aux Animaux assure la défense et la protection animale depuis sa création. Elle est constituée de 22 établissements comprenant des dispensaires, refuges, maisons de retraite, ferme pédagogique ainsi que des bureaux administratifs et une délégation départementale. Elle réalise des actions de sauvegarde d'animaux maltraités ou abandonnés par leurs maîtres.

Pour financer ces actions, la Fondation Assistance aux Animaux fait appel à la générosité du public.

Conformément à leur fondement juridique, les fondations reconnues d'utilité publique basent leur solidité et leur longévité sur leurs fonds propres qui doivent en principe permettre le financement des missions sociales. Une partie des ressources est donc destinée à renforcer les fonds propres en cas d'excédent.

1.2 Nature et périmètre des missions sociales réalisées

Les missions sociales réalisées par la Fondation se divisent en 3 catégories qui sont :

- ***La gestion directe des équipements qui permettent l'accueil des animaux, avec différentes catégories d'établissements répartis en France.***
 - ✓ Des refuges, destinés aux chiens et aux chats, qui sont hébergés, nourris, soignés en attendant d'être replacés ;
 - ✓ Les maisons de retraite qui recueillent des chiens et chats après la disparition de leur maître et leur assurent une fin de vie décente ;
 - ✓ Les dispensaires qui permettent d'apporter des soins aux animaux de personnes démunies ;
 - ✓ La ferme pédagogique qui permet, notamment aux enfants des écoles, de se sensibiliser au respect de la vie animale.
- ***La réalisation d'actions spécifiques comporte :***
 - ✓ Des publications : La revue « La voix des bêtes » transmet des informations sur l'actualité du monde animal, les manifestations, les textes de lois, les conseils du vétérinaire, les livres parus, le courrier des lecteurs et des dossiers sur des sujets particuliers ;
 - ✓ Des expositions et manifestations : Les opérations de placements et d'adoption permettent aux animaux recueillis dans les différents centres de trouver un maître. Les actions se font en continu tout au long de l'année, avec des invitations à l'adoption qui paraissent dans la presse locale et des opérations d'envergure nationale avec notamment le Noël des Bêtes.
 - ✓ Des secours et subventions : Secours aux animaux détenus par des particuliers démunis ou aux animaux en détresse.

- **La mission de coopération avec les services publics consiste en :**
 - ✓ La coordination avec le service de protection et d'accueil des collectivités locales et privés ;
 - ✓ La coopération avec les pouvoirs publics pour toutes les actions dans les domaines de la réglementation ou de l'information relatives à la protection des animaux ;
 - ✓ Des actions auprès des ministères concernés et des tribunaux.

Les statuts de la Fondation prévoient également les moyens d'action suivants qui n'ont pu être mis en œuvre en 2020 principalement en raison du contexte sanitaire :

- ✓ Des conférences (à noter néanmoins une participation de la Fondation en visio-conférence à un colloque portant sur l'intelligence animale) ;
- ✓ Des attributions de prix et récompenses ;
- ✓ Des concours et bourses ;
- ✓ Des animations de sections éducatives de jeunes ;
- ✓ La gestion de centres de documentation et de formation.

1.3 Description des moyens mis en œuvre

Conformément à son objet social, la Fondation Assistance aux Animaux est en quête de toutes les ressources utiles à la réalisation de ses missions sociales notamment par :

- La collecte des fonds auprès du public ;
- La gestion rigoureuse des fonds versés par le public ;
- La réalisation de tout type d'investissement de nature à développer son action ;
- La réalisation de tout acte de gestion, d'administration et de disposition du parc immobilier de la Fondation en provenance de certaines libéralités dont elle bénéficie ;
- La constitution de réserves lui permettant d'assurer la pérennité de la gestion des établissements en cas de baisse sensible des ressources et de financer des projets à moyen et long terme.

Les principales ressources de la Fondation proviennent de la générosité du public (GP) avec :

- Des dons manuels résultant des campagnes nationales pour promouvoir l'action générale de la Fondation ;
- Des dons spontanés des bienfaiteurs ;
- Des legs, donations et assurances vie ;
- Des revenus des immeubles de rapport et des placements financiers financés par la GP.

Ces ressources complémentaires non liés à la générosité du public sont :

- Des revenus liés aux adoptions, aux visites de la ferme et aux ventes de charité ;
- Des participations aux frais de fonctionnement des dispensaires.

2. FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Au cours de l'année écoulée, la Fondation a poursuivi le développement de son activité notamment à travers l'ouverture au 1^{er} mars 2020 d'un centre de stérilisation en Corse après des travaux entrepris l'année précédente. Des travaux d'envergure ont été menés sur plusieurs sites, dont celui de Charmentray pour améliorer l'agencement et la conformité. La Fondation a également poursuivi la phase de travaux à Brest afin d'élargir l'offre de soins destinés aux animaux.

La maison de retraite de Bailly a fermé courant 2020, les chevaux qui y étaient hébergés ont été placés temporairement en pension en attendant pour la Fondation de créer une maison de retraite permettant de les accueillir.

En parallèle, le refuge de Brignoles a fermé ses portes au cours de l'année 2020, le terrain ayant été réduit par la création d'une ressource par la Commune.

L'année 2020 a été marquée par la pandémie de Covid-19. Face aux mesures restrictives prises pour endiguer la pandémie, la Fondation s'est organisée pour rester au service de tous les animaux recueillis et pour continuer les missions d'utilité publique : défense et protection animale, information et accompagnement. Les différents établissements de la Fondation, indispensables à la survie des animaux abandonnés et recueillis, à la gestion des demandes d'aide en nourriture et aux consultations vétérinaires, ont su s'adapter en fonction de l'évolution de la pandémie. Les équipes des refuges ont poursuivi le nourrissage, les soins des animaux recueillis et leurs entretiens. En parallèle, les manifestations du Noël des bêtes n'ont pas pu avoir lieu en 2020 en raison des contraintes sanitaires.

En revanche, la Fondation a initié un programme d'aides aux associations de protection animale précarisées par la crise sanitaire. C'est ainsi que 19 associations ont bénéficié d'une aide, représentant 600 animaux pris en charge et le déblocage d'une aide de 159 512 €.

L'année 2020 marque également, sur un volet plus administratif et comptable, la mise en application effective du règlement comptable ANC 2018-06, laquelle s'est traduite par la mise en place des nouvelles règles comptables et de présentation des comptes.

A cette occasion, la Fondation a développé un outil interne de suivi des legs et donations, mis en service à compter du 1^{er} janvier 2020.

Enfin, un contrôle de la Cour des Comptes portant sur les exercices 2015 à 2019 a démarré en 2020, leur rapport définitif n'a pas encore été communiqué.

3. CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE

À compter du 1^{er} janvier 2020, les personnes morales de droit privé à but non lucratif sont tenues d'appliquer les nouveaux règlements de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-06 du 5 décembre 2018 et n°2020-08 du 4 décembre 2020.

Les changements de méthode survenus au cours de l'exercice concernent principalement le traitement des legs, libéralités et donations.

Jusqu'en 2019, les legs et donations reçus par acte authentique et non réalisés à la clôture de l'exercice étaient enregistrés en hors bilan.

A compter du 1^{er} janvier 2020, les actifs et passifs provenant de legs ou donations sont enregistrés au bilan, dès la date d'acceptation par le Conseil d'Administration ou à la date d'entrée en jouissance de la libéralité si celle-ci est postérieure, ou à la date de levée de la dernière condition suspensive. La contrepartie est inscrite en produits, sauf s'il existe une stipulation de l'auteur de la libéralité de renforcer les fonds propres de l'entité.

A la clôture de l'exercice, les libéralités constatées en produits au cours de l'exercice, et dont l'actif net n'a pas été encaissé, donnent lieu à une écriture au passif du bilan en « fonds reportés », avec pour contrepartie une

charge. Ces fonds seront repris et constatés en produits au cours des exercices suivants, au fur et à mesure des encaissements et décaissements liés à la réalisation de la libéralité.

Les biens immobiliers sont valorisés à la valeur historique d'acceptation par le Conseil d'Administration. Dans le cas où une perte de valeur a été identifiée sur un actif reçu, une provision pour dépréciation est constatée à la clôture de l'exercice.

Parallèlement, l'application du règlement ANC n°2018-06 prévoit la suppression du compte d'attente destiné antérieurement à l'enregistrement des encaissements partiels de legs et donations. Cela a impacté au 1^{er} janvier 2020 le compte de report à nouveau pour un montant de 4 859 480 € (voir § 6.10) et s'est traduit par la constatation d'un fonds dédié correspondant à un legs affecté encaissé et enregistré en 475000 à la clôture de l'exercice précédent pour un montant de 689 628 € (voir § 6.12).

Les postes de bilan impactés au 1^{er} janvier sont les suivants :

RUBRIQUES	ACTIF	PASSIF
Biens reçus par legs ou donation destiné à être cédés – brut	9 959 447	
Biens reçus par legs ou donation destiné à être cédés – dépréciation	0	
Créances reçues par legs ou donation	5 819 359	
Dettes des legs ou donations		1 559 024
Fonds reportés		14 219 782
Fonds dédiés		689 628
Report à nouveau		4 859 480

L'application du règlement ANC n°2018-06, modifié par le règlement ANC n°2020-08, a également impacté la présentation du bilan et du compte de résultat.

Afin de prendre en compte l'application au 1^{er} janvier 2020 du règlement, les états sont présentés ainsi :

La colonne 2020 telle qu'elle est requise selon le nouveau règlement ANC n°2018-06 et la colonne 2019 telle que certifiée et publiée selon le règlement CRC n°99-01.

Cela a pour conséquence de présenter certains postes prévus sur la face du bilan et du compte de résultat 2019 selon le règlement CRC n°99-01 alors que ces postes n'existent plus dans le bilan et le compte de résultat 2020 selon le règlement ANC n°2018-06. Dans ce cas, seul le montant relatif à 2019 est mentionné dans la colonne 2019 sur la ligne correspondant à ce poste supprimé.

Les modèles du bilan d'actif et de passif ont évolué :

- Les actifs immobiliers donnés ou légués et destinés à être vendus sont désormais classés à l'actif du bilan sur une ligne particulière des *Immobilisations corporelles* ;
- Les autres biens mobiliers donnés et légués sont eux aussi identifiés sur une ligne particulière des *Créances* ;
- La présentation des fonds propres a évolué ;
- La rubrique des fonds dédiés est désormais présentée avant celle des provisions pour risques et charges ;
- Les dettes liées aux dossiers de legs ou donations sont identifiées sur une ligne particulière des *Dettes* ;
- La partie des ressources constatées en produit d'exploitation au cours de l'exercice, qui n'est pas encore encaissée ou transférée à la clôture de l'exercice, est comptabilisée dans une rubrique du passif dénommée *Fonds reportés liés aux legs et donations*.

Le modèle de tableau de compte de résultat a évolué :

- La présentation des produits d'exploitation est modifiée ;
- Les aides financières sont désormais identifiées sur une ligne particulière du compte de résultat ;
- Les postes « Utilisation des fonds dédiés » et « Reports en fonds dédiés », qui correspondent aux anciennes rubriques « Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs » et « Engagements à réaliser sur ressources affectées » figurent désormais dans les produits et charges d'exploitation du compte de résultat, et non tout à la fin de celui-ci.

4. EVENEMENTS POST CLOTURE

Les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. La Fondation Assistance aux Animaux, compte tenu du caractère évolutif de l'épidémie de COVID-19, n'est pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel sur ses activités. A la date d'arrêté des comptes 2020, la Direction de la Fondation n'a pas connaissance d'incertitude significative qui remette en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

5. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de la Fondation Assistance aux Animaux pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 ont été établis et sont présentés conformément aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 et aux dispositions particulières relevant du règlement ANC n°2018-06 complété par le règlement n°2020-08, relatifs aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, hormis les changements présentés ci-dessus,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

5.1 Actif immobilisé

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont inscrites au bilan pour leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou pour les biens reçus par legs ou donation, destinés à être conservés, à la valeur d'acceptation par le Conseil d'Administration.

Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

Les immobilisations amortissables ont été amorties de manière linéaire afin de prendre en compte la dépréciation économique des biens, selon les durées présentées ci-après.

Les biens immobiliers figurant à l'actif de la Fondation ont été traités de la façon suivante :

- Biens immobiliers figurant dans la dotation de la fondation : 80 ans,
Les biens immobiliers affectés à la dotation permettent de garantir la pérennité de la Fondation et sont constitués d'immeubles de rapport et d'immeubles nécessaires au but poursuivi ;
- Autres refuges, dispensaires et maisons de retraite : 30 ans ;
- Biens immobiliers conservés à but locatif : ils ont été décomposés en « en gros œuvre » (80%) non amortis car inférieurs à la valeur du marché, « lots techniques » (15%) amortis sur 25 ans et « clos et couverts » amortis sur 30 ans.

Les autres immobilisations incorporelles et corporelles

- Immobilisations relatives aux établissements exploités par la Fondation : concession jusqu'au 31 juillet 2026 pour la maison du fermier et la ferme pédagogique,

- Autres agencements : 5 à 15 ans,
- Matériel de bureau : 2 à 5 ans,
- Matériel informatique : 3 à 5 ans,
- Matériel de transport : 3 à 5 ans,
- Mobilier : 5 à 10 ans,
- Progiciels : 1 à 3 ans.

5.2 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsqu'apparaît un risque de non-recouvrement.

5.3 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont inscrites au bilan pour leur coût d'acquisition.

Les plus ou moins-values ont été déterminées selon la méthode du « premier entré - premier sorti ».

A la clôture de l'exercice, la comparaison effectuée entre la valeur d'entrée dans le patrimoine et la valeur d'inventaire peut faire apparaître des plus-values ou moins-values latentes. Les moins-values latentes font l'objet d'une provision pour dépréciation pour les ramener à leur valeur actuelle.

5.4 Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque et en caisse ont été évaluées à leur valeur nominale.

5.5 Legs

Jusqu'au 31 décembre 2019, dès acceptation du Conseil d'Administration de la Fondation Assistance aux Animaux, les legs, donations et dévolutions reçus par acte authentique et non réalisés à la clôture de l'exercice étaient enregistrés en hors bilan, en engagements reçus, pour la valeur estimée, nette de frais de réalisation pouvant grever ces biens.

Au fur et à mesure des encaissements et décaissements liés à la cession de ces biens, le compte 475000 « legs en-cours de réalisation » était mouvementé des montants encaissés ou décaissés et le montant de l'engagement hors bilan correspondant était modifié sur la base des versements constatés conformément au règlement n°2009-01 du CRC.

A compter du 1^{er} janvier 2020, les actifs et passifs provenant de legs ou donations sont enregistrés au bilan, dès la date d'acceptation par le Conseil d'Administration ou à la date d'entrée en jouissance de la libéralité si celle-ci est postérieure, ou à la date de levée de la dernière condition suspensive. La contrepartie est inscrite en produits, sauf s'il existe une stipulation de l'auteur de la libéralité de renforcer les fonds propres de l'entité.

5.6 Fonds reportés

La partie des ressources constatées en produit d'exploitation au cours de l'exercice, qui n'est pas encore encaissée ou transférée à la clôture de l'exercice, est comptabilisée dans une rubrique du passif dénommée « Fonds reportés liés aux legs ou donation » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds reportés ».

Ne sont pas concernées, les ressources dont la contrepartie est un bien reçu par legs ou donation déjà comptabilisé en immobilisation par nature à la date d'acceptation.

Les sommes inscrites au passif en « Fonds reportés liés aux legs ou donations » sont rapportées au compte de résultat au cours des exercices suivants, au fur et à mesure des encaissements du legs ou de la donation, avec pour contrepartie le compte « Utilisations de fonds reportés ».

5.7 Fonds dédiés

Les fonds dédiés sont inscrits au bilan passif à la clôture de l'exercice. Ils enregistrent la part des ressources affectées par les donateurs ou auteurs de legs à un projet particulier, mais qui n'ont pas pu être utilisées conformément à l'engagement pris.

Les dons issus de campagne nationale ainsi que les dons hors campagne d'appel à la générosité ne sont pas affectés à des projets particuliers. Ils sont donc employés à la réalisation de la mission générale de la Fondation.

Les legs affectés à un projet précis, font l'objet d'un suivi individualisé, afin de déterminer la quote-part non utilisée à la clôture de l'exercice inscrite au passif en « Fonds dédiés », et en charge au compte de résultat sous la rubrique « Reports en fonds dédiés ». Ces sommes inscrites en fonds dédiés sont reprises en produits au compte de résultat sous la rubrique « Utilisations des Fonds Dédiés », au rythme de réalisation des engagements.

5.8 Provision pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation de la Fondation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

La provision pour indemnités de départ en retraite fait l'objet d'une mention en engagement hors bilan.

5.9 Dons

Les dons sont enregistrés sur la base de leur encaissement. Toutefois les dons datés d'avant la clôture et reçus et/ou remis à l'encaissement après celle-ci sont comptabilisés en produits à recevoir sur l'exercice pour tenir compte des délais postaux et administratifs. Ils font l'objet d'un reçu fiscal au titre de cet exercice.

6. NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT

6.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Le fonds commercial de 214 395 € est composé d'un droit au bail de 32 395 € versé pour la location du dispensaire de Nice, entièrement déprécié, et d'un droit au bail acquis en septembre 2010 pour 182 000 € relatif au dispensaire de Bordeaux.

Les biens immobiliers comportent des biens nécessaires à l'exploitation de la Fondation correspondant aux locaux de différents établissements de la Fondation et des immeubles destinés à la location.

La répartition des constructions en valeur brute est la suivante :

Répartition des Constructions (en euros)	31/12/2020	
Immeubles nécessaires à l'exploitation	14 919 657	44%
Immeubles de rapport	19 221 974	56%
Total	34 141 631	100%

Les entrées et sorties d'immobilisation sur l'exercice 2020 sont les suivantes (*tableau de variation page suivante*) :

Les entrées d'immobilisations corporelles s'élèvent à 22 595 916 € et correspondent principalement à :

Fondation Assistance Aux Animaux

Comptes Annuels

Période du 01/01/20 au 31/12/20

- aux biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés pour 19 764 285 €, selon l'application du nouveau règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018, dont 9 959 447 € constatés au 1^{er} janvier 2020 ;
- aux travaux d'aménagement et d'amélioration des biens nécessaires à l'exploitation pour 1 000 897 € ;
- à trois biens immobiliers destinés à la location reçus en legs pour 605 000 € ;
- à du matériel technique destinés principalement aux dispensaires pour 139 662 €.

Les immobilisations corporelles en cours s'élèvent au 31 décembre 2020 à 838 236 € et concernent principalement des travaux d'agencement de la maison de retraite en Corse, la rénovation complète du refuge de Charmentray et des travaux pour le dispensaire à Brest qui doit ouvrir prochainement.

L'IRM acquis pour 1 000 000 € en 2013 a été affecté à un secteur fiscal distinct au 1^{er} janvier 2015 à sa valeur nette comptable soit 800 555 €. Au 31 décembre 2020 sa valeur nette comptable est de 200 139 €.

6.2 Immobilisations financières

Immobilisations financières (en euros)	31/12/2020
Prêts à des organismes collecteurs de la participation à l'effort construction	172 707
Dépôts et cautionnements versés	38 631
Total	211 338

6.3 Immobilisations – Tableau de variation

Valeur brute (en euros)	31/12/2019	Augm.	Dim.	31/12/2020
Fonds de commerce	32 395			32 395
Droit au bail	182 000			182 000
Autres immobilisations incorporelles	79 943	34 800		114 743
Immobilisations incorporelles en cours	20 880	25 632	34 800	11 712
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	315 218	60 432	34 800	340 851

Valeur brute (en euros)	31/12/2019	Impact ANC 2018-06	Augm.	Dim.	31/12/2020
Terrains	2 370 786		38 975	689 174	1 720 586
Constructions sur sol propre	27 385 406		605 000	747 301	27 243 105
Constructions sur sol d'autrui	50 889				50 889
Constructions installations générales	6 443 691		961 922	557 975	6 847 638
Installations techniques et outillage industriel	2 258 646		139 662	63 507	2 334 801
Installations générales, agencement et divers	1 721 990		48 821	209 551	1 561 259
Matériel de transport	640 089		27 455	144 362	523 183
Matériel de bureau, informatique et mobilier	471 972		34 175	11 430	494 717
Cheptel (animaux ferme Versailles)	29 312			29 312	0
Immobilisations en cours	800 535		975 619	937 919	838 236
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0	9 959 447	9 804 838		19 764 285
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	42 173 314	9 959 447	12 636 469	3 390 532	61 378 698

Valeur brute (en euros)	31/12/2019	Augm.	Dim.	31/12/2020
Titres de participations	0			0
Autres titres immobilisés	0			0
Prêts et autres immo. financières	218 372	1 300	8 334	211 338
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	218 372	1 300	8 334	211 338

6.4 Amortissements – Tableau de variation

Amortissements (en euros)	31/12/2019	Augm.	Dim.	31/12/2020
Droit au bail	182 000			182 000
Fonds de commerce	32 395			32 395
Autres immobilisations incorporelles	65 282	21 815		87 097
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	279 677	21 815	0	301 492

Amortissements (en euros)	31/12/2019	Augm.	Dim.	31/12/2020
Terrains	1 081 143	74 700	689 174	466 669
Constructions sur sol propre	5 413 486	355 387	45 171	5 723 702
Constructions sur sol d'autrui	50 431	70		50 500
Constructions installations générales	4 319 360	243 556	557 975	4 004 941
Installations techniques et outillage industriel	1 713 715	191 577	63 507	1 841 786
Installations générales, agencement et divers	1 522 298	38 077	209 551	1 350 823
Matériel de transport	477 931	69 531	144 362	403 100
Matériel de bureau, informatique et mobilier	408 637	27 688	11 430	424 895
Cheptel (animaux ferme Versailles)	29 312		29 312	0
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	15 016 313	1 000 585	1 750 482	14 266 415

6.5 Etat des échéances des créances et des dettes

Valeur brute (en euros)	31/12/2020	À un an au plus	À plus d'un an
SUR ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations	0	0	0
Prêts	172 707	7 083	165 624
Autres immobilisations financières	38 631	0	38 631
TOTAL DES CRÉANCES SUR ACTIF IMMOBILISÉ	211 338	7 083	204 254
SUR ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux	0	0	0
Autres créances clients	0	0	0
Créance représent. De titres prêtés ou remis en garantie	0	0	0
Personnel et comptes rattachés	7 371	7 371	0
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	0	0	0
Etat - Impôts sur les bénéfices	0	0	0
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	0	0	0
Etat - Autres impôts, taxes et versements assimilés	0	0	0
Etat - Divers	0	0	0
Groupe et associés	0	0	0
Débiteurs divers	488 198	488 198	0
Charges constatées d'avance	250 295	250 295	0
Créances reçues par legs ou donations	7 428 377	7 428 377	0
TOTAL DES CRÉANCES SUR ACTIF CIRCULANT	8 174 242	8 174 242	0

Valeur brute (en euros)	31/12/2020	À un an au plus	De un an à cinq ans au plus	À plus de cinq ans
Emprunts et dettes financières divers	67 719	0	67 719	
Fournisseurs et comptes rattachés	1 585 846	1 585 846		
Dettes des legs ou donations	2 901 465	2 901 465		
Personnel et comptes rattachés	286 453	286 453		
Sécurité sociale et autres organismes	371 631	371 631		
Autres impôts, taxes et versements assimilés	48 383	48 383		
Dettes sur immo. et comptes rattachés	0	0		
Groupe et associés	0	0		
Autres dettes	28 630	28 630		
Produits constatés d'avance	0	0		
TOTAL DES DETTES	5 290 128	5 222 408	67 719	0

6.6 Etat des charges à payer

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan (en euros)	31/12/2020
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	773 279
Dettes fiscales et sociales	418 614
Autres dettes	18 388
Total	1 210 281

6.7 Etat des produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan (en euros)	31/12/2020
Divers, produits à recevoir	56 793
Total	56 793

6.8 Charges et produits constatés d'avance

Charges et produits constatés d'avance (en euros)	Charges	Produits
Charges ou Produits d'exploitation	250 295	
Charges ou Produits financiers		
Charges ou Produits Exceptionnels		
Total	250 295	0

6.9 Valeurs mobilières de placements et disponibilités

La politique de placement du portefeuille titres vise avant tout la sécurité.

Fondation Assistance Aux Animaux

Comptes Annuels

Période du 01/01/20 au 31/12/20

Valeurs mobilières de placements et disponibilités (en euros)	31/12/2020	31/12/2019
Montants bruts	38 188 766	39 662 419
Actions	90 492	90 492
Autres VMP	14 171 573	15 691 527
<i>Placements monétaires - Natixis</i>	96 414	96 414
<i>Placements monétaires - Indosuez</i>	14 074 538	15 594 492
<i>Fonds diversifiés - Indosuez</i>	621	621
Contrats de capitalisation	23 926 701	23 880 400
Provisions pour dépréciation	194 714	113 602
Actions	14 526	0
Autres VMP	180 188	113 602
<i>Placements monétaires - Natixis</i>	0	0
<i>Placements monétaires - Indosuez</i>	179 601	113 019
<i>Fonds diversifiés - Indosuez</i>	587	583
Total portefeuille titres net (A)	37 994 052	39 548 817
Actions	75 966	105 878
Autres VMP	13 992 226	15 579 195
<i>Placements monétaires - Natixis</i>	97 255	97 684
<i>Placements monétaires - Indosuez</i>	13 894 937	15 481 473
<i>Fonds diversifiés - Indosuez</i>	34	38
Contrats de capitalisation	25 019 769	24 740 320
Valorisation au 31/12/2020	53 080 186	56 004 589
Compte Courant	6 834 609	3 300 119
Compte à terme et Compte sur livret	3 023 321	3 009 406
Chèques à l'encaissement	238 617	316 731
Régies d'avance et accréditifs	27 524	23 778
Total disponibilités (B)	10 124 071	6 650 034
TOTAL TRESORERIE NETTE (A+B)	48 118 124	46 198 851

6.10 Fonds propres

Les fonds propres présentent les variations suivantes :

Variation des fonds propres (en euros)	A l'ouverture de l'exercice			Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		31/12/2020
	Montant global avant règlement ANC	Impact du règlement ANC 2018-06	Montant global avec règlement ANC 2018-06 au 01/01/20	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise	17 743 369		17 743 369					285 000	285 000	17 458 369
Fonds propres avec droit de reprise										
Ecart de réévaluation										
Réserves	3 132 174		3 132 174			285 000	285 000			3 417 174
Report à nouveau	38 958 007	4 859 480	43 817 487	3 309 716	3 200 023					47 127 203
Excédent ou déficit de l'exercice	3 309 716		3 309 716	-3 309 716	-3 200 023	-519 520	-546 119			-519 520
Dotations consommables										
Subventions d'investissement										
Provisions réglementées										
Total	63 143 266	4 859 480	68 002 746	0	0	-234 520	-261 119	285 000	285 000	67 483 226

L'excédent de l'année précédente de 3 309 716 € a été affecté au compte de report à nouveau.

L'application du règlement ANC n°2018-06 a conduit à enregistrer des changements de méthode comptable, avec impact sur le compte de report à nouveau pour un montant de 4 859 480 € correspondant au reclassement à l'ouverture de l'exercice du compte 475000 « legs en-cours de réalisation » qui disparaît au 1^{er} janvier 2020 (voir § 5.5).

Les fonds propres sans droits de reprises sont constitués :

- De la dotation statutaire

Fonds propres statutaires (en euros)	31/12/2020
Dotation immobilière	3 352 303
Dotation financière	2 481 108
Complément de dotation (conformément à l'article 12 des statuts)	2 088 406
Total Fonds propres statutaires	7 921 817

Les éléments constitutifs de la dotation sont les suivants :

Nature	Descriptif	Localisation	Valeur brute au 31/12/2020	Valeur nette au 31/12/2020	Dernière réévaluation	Dernière valeur vénale estimée
Actif coporel affecté à l'exploitation	Refuge	Villevaude	304 898	0	N/A	non estimé
Actif coporel affecté à l'exploitation	Refuge	Bellegarde	150 162	0	N/A	non estimé
Actif coporel affecté à l'exploitation	Dispensaire	Paris	403 990	0	N/A	non estimé
Actif coporel affecté à l'exploitation	Refuge	Carros	100 108	16 055	N/A	non estimé
Actif coporel affecté à l'exploitation	Dispensaire	Toulon	114 337	25 773	N/A	non estimé
Actif coporel affecté à l'exploitation	Maison de retraite	Cannes	213 429	82 299	N/A	non estimé
Actif coporel affecté à l'exploitation	Refuge	Charmenray	304 898	135 393	N/A	non estimé
Actif coporel affecté à l'exploitation	Dispensaire	Marseille	80 493	39 910	N/A	non estimé
Actif coporel affecté à l'exploitation	Refuge	Ouerre	141 015	76 518	N/A	non estimé
Actif coporel affecté à l'exploitation	Maison de retraite	Cannes	274 408	161 872	N/A	non estimé
Actif coporel affecté à l'exploitation	Refuge	Bastelicaccia	103 665	98 374	N/A	non estimé
Actif coporel affecté à l'exploitation	Local	Paris	25 916	0	N/A	non estimé
Actif coporel de rapport	Appartement	Le Mesnil le Roy	60 980	25 974	N/A	non estimé
Actif coporel de rapport	Appartement	Le Mesnil le Roy	114 337	48 701	N/A	non estimé
Actif coporel de rapport	Appartement	Le Chesnay	131 868	63 765	N/A	non estimé
Actif coporel de rapport	Appartement	Paris	128 057	69 486	N/A	non estimé
Actif coporel de rapport	Appartement	Paris	167 694	11 883	N/A	non estimé
Actif coporel de rapport	Appartement	Paris	167 694	11 883	N/A	non estimé
Actif coporel de rapport	Appartement	Paris	167 694	11 883	N/A	non estimé
Actif coporel de rapport	Appartement	Paris	73 176	5 186	N/A	non estimé
Actif coporel de rapport	Appartement	Paris	64 029	4 537	N/A	non estimé
Actif coporel de rapport	Appartement	Paris	59 455	4 213	N/A	non estimé
Total actifs corporels			3 352 303			
Actifs financiers	Valeurs mobilières Statuts	N/A	2 481 108	N/A	N/A	N/A
Total actifs financiers			2 481 108			
Abondement de la dotation	Abondement dotation (ex. 1990>2000)	N/A	2 088 406	N/A	N/A	N/A
Total abondement de la dotation			2 088 406			

- De fonds propres issus des legs et donations avec contrepartie l'actif immobilisé en solde au 31 décembre 2020 pour un montant de 9 536 552 €, après la sortie de deux biens immobiliers au cours de l'année 2020 pour 285 000 €.

6.11 Tableau de suivi des fonds reportés

La première application du règlement ANC n°2018-06, s'est traduite par la constatation au 1^{er} janvier 2020 d'un fonds reporté correspondant à l'ensemble des legs acceptés et non encore réalisés à la clôture de l'exercice précédent pour un montant de de 14 219 782 €.

Les fonds reportés au 31 décembre 2020 s'élèvent à 24 143 332 €. Le tableau des mouvements de l'exercice est le suivant :

Valeur brute (en euros)	31/12/2019	Impact du changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Augmentations	Diminutions	31/12/2020
Fonds reportés	0	14 219 782	15 228 197	5 304 647	24 143 332
TOTAL FONDS REPORTES	0	14 219 782	15 228 197	5 304 647	24 143 332

6.12 Tableau de suivi des fonds dédiés

La première application du règlement ANC n°2018-06, s'est traduite par la constatation au 1^{er} janvier 2020 d'un fonds dédié correspondant à un legs affecté encaissé et enregistré en 475000 à la clôture de l'exercice précédent pour un montant de 689 628 €.

Les fonds dédiés au 31 décembre 2020 représentent 6 227 897 €. Le tableau présenté ci-dessous permet de suivre les affectations particulières préalablement définis et non encore réalisés en totalité pour lesquels la Fondation s'est engagée vis-à-vis des donateurs.

Variation des Fonds dédiés issus de (en euros)	31/12/2019	Impact du changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	31/12/2020	
				Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation	0		0	0	0	0	0	
Contributions financières d'autres organismes	0		0	0		0	0	
Ressources liées à la générosité du public	2 566 823	689 628	3 602 073	630 626	0	0	6 227 897	
Refuge de Morainvilliers	2 566 823			630 626			1 936 197	
Refuge de Sarrola			1 326 635				1 326 635	
Alpes-Maritimes		689 628	2 275 438				2 965 065	
TOTAL FONDS DEDIES	2 566 823	689 628	3 602 073	630 626	0	0	6 227 897	0

6.13 Dettes financières

Les dettes financières s'élèvent à 67 719 € au 31 décembre 2020 et correspondent à des dépôts de garantie reçus sur des biens donnés en location.

6.14 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges correspondent à l'estimation de risques et de litiges survenus ou confirmés durant l'exercice 2020.

Provisions pour risques et charges (en euros)	31/12/2019	+	-	31/12/2020
Provisions pour litiges	347 861	11 337	37 937	321 262
Autres provisions pour risques et charges	0			0
Total provisions pour risques et charges	347 861	11 337	37 937	321 262

6.15 Provisions inscrites au bilan

Provisions pour dépréciation (en euros)	31/12/2019	+	-	31/12/2020
Immobilisations incorporelles	32 395			32 395
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		189 500		189 500
Autres provisions pour dépréciation	113 602	194 714	113 602	194 714
Total provisions pour dépréciation	145 997	384 214	113 602	416 609

6.16 Autres dettes

Les autres dettes diminuent significativement passant de 5 591 385 € à 28 630 €. Cette baisse est liée à la première application du règlement ANC n°2018-06 : les legs en cours de réalisation au 31 décembre 2019 ont été reclassés en report à nouveau pour un montant de 4 859 480 € et en fonds dédiés pour un montant de 689 628 €.

Autres dettes (en euros)	31/12/2019	Impact ANC 2018-06	+	-	31/12/2020
Charges à payer	31 314			12 926	18 388
Legs en cours de réalisation	5 549 108	5 549 108			0
Divers	10 963		527	1 248	10 242
Total autres dettes	5 591 385	5 549 108	527	14 174	28 630

6.17 Revenus du patrimoine immobilier et financier

Les revenus des immeubles mis en location s'élèvent en 2020 à 1 048 075 € en valeur brute hors gestion temporaire des biens reçus par legs destinés à être cédés.

Les charges locatives, frais de gestion, frais d'entretien et amortissements relatifs à ces immeubles donnés en location s'élèvent à 612 685 € en 2020.

La moins-value sur ces biens immobiliers cédés au cours de l'exercice 2020 s'élève à 50 624 €.

Le portefeuille titres fait apparaître en 2020 une perte nette de 37 849 €. Elle comprend les plus et moins-values de cessions de l'exercice, les coupons et intérêts reçus, les frais de gestion ainsi que la provision pour dépréciation relative aux moins-values latentes à la clôture de l'exercice.

6.18 Legs, donations et assurances-vie

PRODUITS (en euros)	Montants
Montant perçu au titre d'assurances-vie	2 309 718
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » définie à l'article 213-9	19 981 806
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	7 804 611
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	5 304 647
CHARGES (en euros)	Montants
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	-7 335 772
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	-189 500
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	-15 228 197
TOTAL LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE	12 647 312

6.19 Produits et charges exceptionnels

Le résultat exceptionnel est un déficit de 225 120 €. Il est composé principalement de :

Détail Résultat exceptionnel (en euros)	31/12/2020
Dotation exceptionnelle aux amortissements des immobilisations sorties	-52 399
Plus ou moins-values de cessions d'immobilisations	-209 881
Gains de procès sur enquêtes	9 059
Régularisations diverses	1 501
Provision pour risques et charges	-11 337
Reprise provision pour risques et charges	37 937
Total	-225 120

6.20 Transferts de Charges

Le détail des transferts de charges est le suivant :

NATURE (en euros)	31/12/2020
Pôle Emploi - Prise en charge de contrat unique d'insertion	6 679
Divers remboursements de sinistres	3 728
Total	10 408

6.21 Contributions Volontaires en Nature

Le règlement ANC n°2018-06 introduit le principe de la valorisation et de la comptabilisation en hors bilan des contributions volontaires en nature si les deux conditions suivantes sont remplies :

- La nature et l'importance des contributions volontaires en nature sont des éléments essentiels à la compréhension de l'activité de l'entité ;
- L'entité est en mesure de recenser et de valoriser les contributions volontaires en nature. Ces éléments sont présentés au pied du compte de résultat dans la partie « Contributions volontaires en nature ».

La Fondation Assistance aux Animaux est concernée par le bénévolat qui prend deux formes :

- Les promenades de nos chiens dans certains établissements (les refuges) ;
- L'appui au service des enquêtes.

L'effectif bénévole est de l'ordre de 200 personnes inscrites, sur lesquelles environ 80 sont actifs et se répartissent comme suit :

- 65 aidants aux promenades ;
- 15 aidants aux enquêtes.

Dans le premier cas, il faut noter l'importance des bénévoles en termes de rayonnement et d'inscription de la Fondation dans le tissu social local dont les contributions viennent renforcer les missions réalisées par les salariés.

Dans le deuxième cas, les enquêteurs aident au déroulement des enquêtes en province (il s'agit par exemple de vérifier l'existence d'un cas de maltraitance, de prendre des photos, de nous informer...).

Les contributions apportées par nos bénévoles ne représentent pas un montant significatif au regard des flux de la Fondation. La mise en place du dispositif de suivi du bénévolat (présences, durées, agrégation des chiffres, contrôle...) requis pour être en mesure de le recenser et de le valoriser est cependant à l'étude pour compléter à terme l'information financière de la Fondation.

7. AUTRES INFORMATIONS

7.1 Effectif moyen

Effectif moyen Equivalent Temps Plein	Personnel Salarié
Contrats à durée indéterminée	115
Contrats à durée déterminée	11
Total	126

L'effectif moyen en prenant en compte les contrats aidés s'élève à 128 salariés.

Au 31 décembre 2020, 144 salariés (ETP) sont présents.

7.2 Rémunération des dirigeants

Les membres du conseil d'administration sont bénévoles. Le montant cumulé des rémunérations versées aux dirigeants salariés s'élève au 31 décembre 2020 à 6 120 €.

A noter que la Fondation Assistance aux Animaux n'est pas soumise à l'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, qui précise que « les associations dont le budget annuel est supérieur à 150 000 € et recevant une ou plusieurs subventions de l'État ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 € doivent publier chaque année dans le compte financier les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature ».

7.3 Engagements hors bilan

7.3.1 Engagement reçus - Legs

Les engagements hors bilan sur legs et donations reçus par la Fondation entre la date à laquelle l'entité a été informée et la date de comptabilisation à l'actif des biens concernés sont valorisés à leur valeur de réalisation probable au moment de la clôture des comptes.

Au 31 décembre 2020, ces engagements s'élèvent à 2 834 533 €.

7.3.2 Engagements en matière de retraite

En l'absence de convention collective, les dispositions du Code du Travail sont appliquées. Aucun contrat de travail ou autre ne prévoit d'indemnités de fin de carrière. Les dirigeants non titulaires d'un contrat de travail ont été exclus du calcul de l'engagement car ils ne sont pas bénéficiaires de ces indemnités.

Une évaluation de l'engagement a été effectuée selon la méthode « rétrospective des unités de crédit projetées » désignée par la norme IAS 19 en retenant notamment les hypothèses suivantes :

- Départ à la retraite dans le cadre d'un départ volontaire
- Age estimé de départ à la retraite : 67 ans
- Taux d'augmentation annuelle des salaires : 1,5 % pour les cadres, 1% pour les non-cadres
- Taux de charges patronales : 44,30 %
- Taux d'actualisation : 0,42 %

Selon ces hypothèses, le montant de l'engagement au 31 décembre 2020 ressort à 140 302 € contre 148 992 € au 31 décembre 2019.

7.4 Fiscalité

La Fondation Assistance aux Animaux bénéficie du régime fiscal applicable aux organismes à but non lucratif, c'est-à-dire l'exonération totale des impôts commerciaux : impôts sur les sociétés, taxe professionnelle, TVA. Par ailleurs, l'article 20 de la loi 2004-1484 exonère, les fondations reconnues d'utilité publique de l'impôt sur les sociétés portant sur les revenus fonciers et les revenus de capitaux mobiliers.

Un secteur fiscal distinct a été créé au 1^{er} janvier 2015 auquel est affecté l'IRM acquis en 2013, à sa valeur nette comptable au 1^{er} janvier 2015, soit 800 555 €.

7.5 Honoraires des Commissaires aux Comptes

Le montant des honoraires de commissariat aux comptes inscrit en compte de résultat sur l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élève à 79 170 € TTC. Ces honoraires sont relatifs au contrôle légal des comptes.

8 INFORMATIONS SPECIFIQUES LIEES A L'APPEL A LA GENEROSITE DU PUBLIC

8.1 Nouvelles dispositions

Selon le nouveau règlement ANC n°2018-06, l'annexe des comptes annuels des associations et fondations doit dorénavant comporter entre autres les états suivants (PCG art. 432-1) :

- un compte de résultat par origine (produits) et destination (charges) sous l'appellation « CROD » ;
- de manière facultative une réconciliation entre les charges du compte de résultat (CR) et le compte de résultat par origine et destination (CROD), ainsi qu'entre les contributions volontaires en nature du compte de résultat et du compte de résultat par origine et destination ;
- un compte d'emploi des ressources (CER) orienté uniquement sur les collectes auprès du public.

8.2 Compte de Résultat par Origine et Destination

Le Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) arrêté au 31 décembre 2020 est établi pour la première fois en application du nouveau règlement ANC n°2018-06.

8.2.1 Présentation du CROD

Le CROD comporte deux colonnes avec le comparatif de l'exercice antérieur. La première colonne intègre des charges et produits du compte de résultat et la deuxième colonne reprend la part liée à la générosité du public de ces mêmes charges et produits.

La première partie du tableau correspond aux produits par origine et la seconde aux charges par destination.

La ventilation des dépenses de l'organisme dans les rubriques d'emplois du CROD se fait grâce à l'usage d'une comptabilité analytique.

Le CROD présenté est destiné d'une part à permettre le rapprochement avec l'ensemble des charges et produits du compte de résultat et d'autre part à mettre en perspective les ressources collectées auprès du public (legs et dons) et les coûts des moyens mis en œuvre pour la réalisation de la mission sociale.

Le CROD 2020 ne présente pas la colonne comparative 2019, toutefois, le CER de l'année 2019 est repris en § 8-4-2.

Changements résultant de la mise en application du règlement ANC n°2018-06 :

Le nouveau règlement précise que les revenus des actifs financiers et immobiliers initialement issus de la générosité du public sont des revenus issus de la Générosité du Public, ils sont donc classés comme tels.

Les dons perçus dans les dispensaires, permettant de participer à leurs frais de fonctionnement, étaient jusqu'à présent classés en « Dons manuels » issus de la générosité du public. Ils sont désormais classés en dons manuels non issus de l'appel à la générosité du public.

Les frais de gestion des actifs issus de la générosité du public ou financés par la générosité du public (immeubles de rapport et placements financiers) étaient précédemment classés en frais de fonctionnement. Le nouveau règlement précise qu'ils sont désormais en « Frais d'appel à la générosité du public », les produits liés étant eux même en « Autres produits liés à la générosité » comme indiqué précédemment.

Fondation Assistance Aux Animaux

Comptes Annuels

Période du 01/01/20 au 31/12/20

PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION (en euros)	31/12/2020	
	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE		
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	17 732 288	17 094 397
1.1 Cotisations sans contrepartie	-	-
1.2 Dons, legs et mécénat	16 531 305	15 893 414
- Dons manuels	3 883 993	3 246 102
Dons manuels non affectés par les donateurs	3 883 993	3 246 102
Dons manuels affectés	-	-
- Legs, donations et assurances-vie	12 647 312	12 647 312
Legs et autres libéralités non affectés par les donateurs	7 213 295	7 213 295
Legs et autres libéralités affectés	5 434 017	5 434 017
- Mécénat	-	-
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	1 200 983	1 200 983
Revenus locatifs des biens immobiliés	1 354 315	1 354 315
Revenus du portefeuille	56 548	56 548
Plus ou moins-values de cession d'actifs	209 881	209 881
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	178 415	
2.1 Cotisations avec contrepartie	-	
2.2 Parrainage des entreprises	-	
2.3 Contributions financières sans contrepartie	-	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	178 415	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	6 679	
4 - REPRISSES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	151 539	113 602
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	630 626	630 626
TOTAL	18 699 548	17 838 625
CHARGES PAR DESTINATION		
1 - MISSIONS SOCIALES	10 524 792	9 716 219
1.1 Réalisées en France	10 524 792	9 716 219
- Actions réalisées par l'organisme	10 524 792	9 716 219
Mission de gestion directe des équipements	8 175 242	7 366 669
o Frais de gestion des refuges	3 379 800	3 210 080
o Frais de gestion des maisons de retraite	2 153 523	2 153 134
o Frais de gestion Ferme Pédagogie	435 471	435 304
o Frais de gestion des dispensaires	2 206 448	1 568 151
Mission de réalisation d'actions spécifiques et coopération avec les services publics	2 349 550	2 349 550
o Publications	882 852	882 852
o Expositions et manifestations	677 164	677 164
o Secours et subventions et coopération avec les services publics	789 533	789 533
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	-	-
1.2 Réalisées à l'étranger	-	-
- Actions réalisées par l'organisme	-	-
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	-	-
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	2 317 786	2 317 786
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	2 317 786	2 317 786
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	-	-
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	2 568 367	2 553 954
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	206 051	194 714
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES	-	
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	3 602 073	3 602 073
TOTAL	19 219 068	18 384 745
EXCEDENT OU DEFICIT	- 519 520	- 546 119
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
PRODUITS PAR ORIGINE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
Bénévolat	-	-
Prestations en nature	-	-
Dons en nature	-	-
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE		
Prestations en nature	-	-
Dons en nature	-	-
TOTAL	-	-
CHARGES PAR DESTINATION		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES		
Réalisées en France	-	-
Réalisées à l'étranger	-	-
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS		
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT		
TOTAL	-	-

8.2.2 Les rubriques du CROD

8.2.2.1 Produits par origine

Les ressources de la Fondation proviennent en très grande majorité de la générosité du public.

➤ Produits liés à la générosité du public (GP) : 95 % du total des produits du CROD

- **Des dons manuels résultant des campagnes nationales**

La Fondation réalise deux campagnes nationales annuelles d'appel à la générosité du public qui ont comme objectif la recherche de fonds pour la réalisation de l'objet social (une première au printemps et une deuxième en fin d'année). Les dons récoltés sont donc « non affectés » à un projet particulier et sont utilisés pour la mission générale de la Fondation. L'appel à la générosité du public se fait sous forme de mailing. Ces campagnes font l'objet d'une déclaration préalable, auprès de la Préfecture.

- **Des dons manuels perçus dans les dispensaires**

Les dons perçus dans les dispensaires ne résultent pas d'une campagne d'appel à la générosité.

- **Des legs, donations et assurances vie**

Lors de la procédure d'acceptation des legs par le Conseil d'Administration, il est précisé si le legs est affecté par l'auteur de la libéralité à un projet particulier et défini. Les legs non affectés à un projet particulier sont admis à être utilisés pour la mission générale de la Fondation.

- **Autres produits liés à la générosité du public**

Cette rubrique comprend :

- Revenus des immeubles de rapport financés par la GP (y compris les plus ou moins-values de cession)
- Revenus des placements financiers financés par la GP (y compris les plus ou moins-values de cession)

➤ Produits non liés à la générosité du public (GP) : 1 % du total des produits du CROD

- **Autres produits non liés à la générosité du public**

Ces autres produits à la Fondation comprennent :

- Les adoptions ;
- Les visites de la ferme ;
- Les ventes de charité.

➤ Subventions et autres concours publics : inférieur à 1 % du total des produits du CROD

Cette rubrique inclut les aides reçues au titre des contrats aidés.

➤ Reprises sur provisions et dépréciations : 1 % du total des produits du CROD

Cette rubrique comprend les reprises sur les provisions et dépréciations constituées les années précédentes pour des dépréciations immobilières, financières et des provisions d'exploitation.

➤ Utilisations des fonds dédiés antérieurs : 3 % du total des produits du CROD

Utilisation des ressources perçues lors d'exercices précédents et affectées à des projets précis (ressources affectées).

8.2.2.2 Charges par destination

➤ Les missions sociales : 92 % financées par la générosité du public

Les missions sociales correspondent à l'ensemble des dépenses opérationnelles qui concourent à la réalisation de l'objet statutaire de la Fondation. Elles se divisent en 3 catégories qui sont la gestion directe des équipements, la réalisation d'actions spécifiques, et la coopération avec les services publics.

- **La gestion directe des équipements regroupe :**
 - Les refuges, destinés aux chiens et aux chats, qui sont hébergés, nourris, soignés en attendant d'être replacés ;
 - Les maisons de retraite qui recueillent des chiens et chats après la disparition de leur maître et leur assurent une fin de vie décente ;
 - Les dispensaires qui permettent d'apporter des soins aux animaux de personnes démunies ;
 - La ferme pédagogique qui permet, notamment aux enfants des écoles, d'apprendre par la connaissance le respect de la vie animale.

- **La réalisation d'actions spécifiques comporte :**
 - Des publications : La revue « La Voix des Bêtes » transmet des informations sur l'actualité du monde animal, les manifestations, les textes de lois, les conseils du vétérinaire, les livres parus, le courrier des lecteurs et des dossiers sur des sujets particuliers ;
 - Des expositions et manifestations : Les opérations de placements et d'adoption permettent aux animaux recueillis dans les différents centres de trouver un maître. Les actions se font en continu tout au long de l'année, avec des invitations à l'adoption qui paraissent dans la presse locale et des opérations d'envergure nationale avec notamment le Noël des Bêtes ;
 - Des secours et subventions : Secours aux animaux détenus par des particuliers démunis ou aux animaux en détresse.

- **La mission de coopération avec les services publics (présentée avec les actions spécifiques) consiste en :**
 - La coordination avec le service de protection et d'accueil des collectivités locales et privés ;
 - La coopération avec les pouvoirs publics pour toutes les actions dans les domaines de la réglementation ou de l'information relatives à la protection des animaux ;
 - Des actions auprès des ministères concernés et des tribunaux.

➤ **Frais de recherche de fonds : 100 % financés par la générosité du public**

Il s'agit des frais d'appel à la générosité du public qui comprennent les frais d'appel et de traitement des dons, des legs, et autres libéralités ainsi que les charges liées aux actifs financiers et immobiliers issues de la générosité du public.

➤ **Frais de fonctionnement : 99 % financés par la générosité du public**

Ils comprennent les frais qui ne sont pas inclus dans les deux rubriques précédentes et non liées aux établissements réalisant les missions sociales. Ils correspondent principalement aux charges de la direction générale et des directions fonctionnelles du siège ainsi que les frais de publicité - communication.

➤ **Dotations aux provisions et dépréciations**

Ces dotations sont constituées pour couvrir des risques de dépréciations immobilières, financières et d'exploitation.

➤ **Reports en fonds dédiés de l'exercice**

Cette rubrique est dédiée aux ressources perçues durant l'exercice et affectées à des projets précis qui n'ont pas été utilisées.

8.2.3 Affectation des charges entre les différentes rubriques du CROD

Le CROD est élaboré à partir de la comptabilité générale et de la comptabilité analytique. Il se compose de coûts directs, qui sont directement rattachables à la rubrique d'emploi concernée sans calcul ou retraitement préalable et de coûts indirects qui sont affectés en fonction d'une clé de répartition. La clé de répartition retenue pour l'affectation des coûts indirects est la masse salariale des différentes rubriques d'emploi :

- Une clé qui permet de répartir une charge sur l'ensemble des activités de la Fondation. Les charges concernées sont principalement des assurances.
- Une clé qui permet de répartir les frais de fonctionnement des locaux administratifs sur les activités qui y sont logés (frais de fonctionnement, frais d'appel à la générosité du public, frais d'enquêtes, publications).
Les charges concernées sont principalement les loyers, les frais d'entretien des locaux, les fournitures, les frais de courriers, de téléphone...
- Une clé qui permet de répartir une charge sur l'ensemble des établissements accueillant des animaux. Les charges concernées sont principalement les honoraires liés à la supervision des soins vétérinaires.

8.2.4 Affectation des ressources aux emplois

- Les **dons manuels issus de la générosité du public** sont intégralement consommés dans l'année et financent à 100 % les missions sociales proportionnellement à leur poids.
- Les **dons manuels perçus dans les dispensaires** et ne résultant pas d'un appel à la générosité permettent de financer ces mêmes dispensaires.
- Les **autres produits liés à la générosité du public** (revenus locatifs, revenus des VMP, les plus ou moins-values de cession d'actifs) financent les frais d'appel à la générosité et pour le solde les frais de fonctionnements restant à financer.
- Les **autres produits non liés à la générosité du public** (adoptions, visites de la ferme, vente de charité) financent les établissements accueillants des animaux d'où sont issus les ressources (les refuges, maisons de retraite, ou ferme pédagogique).
- Les **subventions et autres concours public** correspondent aux aides de l'Etat sur les contrats de travail aidés. Ils financent les établissements bénéficiant de l'aide.
- Les **legs, donations et assurances-vie** financent le reste des missions sociales, les frais de fonctionnement, les frais d'appel à la générosité restant à financer.

Le tableau ci-dessous présente le mode de financement des emplois :

Emplois	Total des emplois de l'exercice 2020	Ressources antérieures Ressources collectées auprès du public	Ressources collectées auprès du public					Hors ressources collectées auprès du public				TOTAL	Dont Public
			Dons	Legs et autres libéralités	Reprise provisions et dépréciations	Variation des fonds dédiés	Autres produits liés à la générosité du public	Subventions & autres concours publics	Autres produits non liés à la générosité du public	Participation aux frais de fonctionnement des dispensaires	Reprise provisions et dépréciations		
Total des Ressources		36 181 006	3 246 102	12 647 312	113 602	630 626	1 200 983	6 679	178 415	637 892	37 937	54 880 554	54 019 631
Missions sociales	10 524 792		3 246 102	5 839 491	0	630 626	0	6 679	164 002	637 892	0	10 524 792	9 716 219
Mission de gestion directe des équipements	8 175 242		2 521 443	4 214 599	0	630 626	0	6 679	164 002	637 892	0	8 175 242	7 366 669
Publications	882 852		272 293	610 559	0	0	0	0	0	0	0	882 852	882 852
Expositions et manifestations	677 164		208 854	488 310	0	0	0	0	0	0	0	677 164	677 164
Secours et subventions	789 533		243 511	546 022	0	0	0	0	0	0	0	789 533	789 533
Frais d'appel à la générosité du public	2 317 786		0	1 116 802	0	0	1 200 983	0	0	0	0	2 317 786	2 317 786
Frais de fonctionnement	2 568 367		0	2 553 954	0	0	0	0	14 413	0		2 568 367	2 553 954
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	206 051			81 112	113 602						11 337	206 051	194 714
REPORTS EN FONDS DEDES DE L'EXERCICE	3 602 073					3 602 073						3 602 073	3 602 073
Total des Emplois de l'exercice inscrits au compte de résultat	19 219 068	0	3 246 102	9 591 359	113 602	4 232 699	1 200 983	6 679	178 415		11 337	19 219 068	18 384 745
Acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par le public				-1 285 811									-1 285 811
Neutralisation des dotations aux amortissements				888 226									888 226
VNC des biens immobiliers cédés				702 131									702 131
Solde des ressources collectées auprès du public		36 181 006	0	3 360 500	0	-3 602 073	0						35 939 433

8.2.5 Contributions volontaires en nature

80 bénévoles interviennent régulièrement au sein de la Fondation dont 65 auprès des refuges et 15 répartis sur tout le territoire en appui au service des enquêtes

Comme indiqué en détail au § 6.21, l'activité de la Fondation n'a pas mis en place le dispositif permettant de valoriser ces contributions qui restent peu significatives en montant.

Les tableaux en bas du CROD et du CER ne sont donc pas alimentés.

8.3 Tableau de rapprochement entre les charges du CR et du CROD

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LES RUBRIQUES DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	Missions sociales				Frais de recherche de fonds		Frais de fonctionnement	Dotations aux provisions et dépréciations	Impôts sur les bénéfices	Reports en fonds dédiés	Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés figurant dans les rubriques :		TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger		Générosité du public	Autres ressources					Autres produits liés à la générosité du public	Autres produits non liés à la générosité du public	
	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes									
Achats de marchandises	1 792 878				25 346		46 652						1 864 876
Variation de stock													
Autres achats et charges externes	3 377 530				1 632 127		1 316 975						6 326 632
Aides financières	300 991												300 991
Impôts, taxes et versements assimilés	374 736				130 108		83 700						588 544
Salaires et traitements	3 000 809				203 772		657 279						3 861 861
Charges sociales	997 134				91 756		302 984						1 391 874
Dotations aux amortissements et dépréciations	628 494				181 733		159 774						970 001
Dotations aux provisions													
Reports en fonds dédiés										3 602 073			3 602 073
Autres charges	254				40 877		571						41 702
Charges financières					12 065			194 714					206 779
Charges exceptionnelles	51 966						432	11 337			702 131		765 867
Participations des salariés aux résultats													
Impôts sur les bénéfices													
TOTAL	10 524 792				2 317 786		2 568 367	206 051		3 602 073	702 131		19 921 199

EMPLOIS PAR DESTINATION (en euros)	31/12/2020	RESSOURCES PAR ORIGINE (en euros)	31/12/2020
EMPLOIS DE L'EXERCICE		RESSOURCES DE L'EXERCICE	
1 - MISSIONS SOCIALES	9 716 219	1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	17 094 397
1.1 Réalisées en France	9 716 219	1.1 Cotisations sans contrepartie	-
- Actions réalisées par l'organisme	9 716 219	1.2 Dons, legs et mécénat	15 893 414
<i>Mission de gestion directe des équipements</i>	7 366 669	- Dons manuels	3 246 102
o Frais de gestion des refuges	3 210 080	<i>Dons manuels non affectés par les donateurs</i>	3 246 102
o Frais de gestion des maisons de retraite	2 153 134	<i>Dons manuels affectés</i>	-
o Frais de gestion Ferme Pédagogique	435 304	- Legs, donations et assurances-vie	12 647 312
o Frais de gestion des dispensaires	1 568 151	<i>Legs et autres libéralités non affectés par les donateurs</i>	7 213 295
<i>Mission de réalisation d'actions spécifiques et coopération avec les services publics</i>	2 349 550	<i>Legs et autres libéralités affectés</i>	5 434 017
o Publications	882 852	- Mécénat	-
o Expositions et manifestations	677 164	1.3 Autres produits liés à la générosité du public	1 200 983
o Secours et subventions et coopération avec les services publics	789 533	<i>Revenus locatifs des biens immobiliés</i>	1 354 315
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	-	<i>Revenus du portefeuille</i>	56 548
1.2 Réalisées à l'étranger	-	<i>Plus ou moins-values de cession d'actifs</i>	209 881
- Actions réalisées par l'organisme	-		
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	-		
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	2 317 786		
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	2 317 786		
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	-		
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	2 553 954		
TOTAL DES EMPLOIS	14 587 958	TOTAL DES RESSOURCES	17 094 397
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	194 714	2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	113 602
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	3 602 073	3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	630 626
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	-	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	546 119
TOTAL	18 384 745	TOTAL	18 384 745

RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	36 181 006
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	- 546 119
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	304 546
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	35 939 433

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	31/12/2020	RESSOURCES DE L'EXERCICE	31/12/2020
EMPLOIS DE L'EXERCICE		RESSOURCES DE L'EXERCICE	
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	-	1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	-
1.1. Réalisées en France	-	Bénévolat	-
1.2. Réalisées à l'étranger	-	Prestations en nature	-
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	-	Dons en nature	-
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	-		
TOTAL		TOTAL	

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	31/12/2020
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	2 566 823
(+) Impact du changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	689 628
(-) Utilisation	- 630 626
(+) Report	3 602 073
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	6 227 897

Le nouveau format du CER présente les informations liées à la générosité du public figurant dans la deuxième colonne du CROD (§ 8-2-1) et des informations précisant les ressources reportées liées à la générosité du public non dédiées et non utilisées.

Au même titre que le CROD, aucun comparatif ne figure dans la colonne du 31 décembre 2019. Toutefois, le CER de l'année 2019 est repris en § 8-4-2.

8.4.1.1 Détermination du solde de départ des ressources collectées liées à la générosité du public

L'Autorité des normes comptables (ANC) a fait évoluer la présentation ainsi que les modalités de détermination du Compte d'Emploi annuel et des Ressources par son texte réglementaire ANC 2018-06.

Dans le cadre de l'application du nouveau règlement, il convenait de reconstituer le « solde d'ouverture » du Compte d'Emploi annuel des Ressources (CER), c'est-à-dire le montant de la rubrique « Ressources reportées liées à la générosité du public (GP) au début de l'exercice (hors fonds dédiés) ».

Ce montant ne pouvait pas correspondre au solde du « T7 » du dernier CER établi selon la réglementation antérieure du fait notamment :

- d'une nouvelle définition du montant des ressources reportées liées à la générosité du public hors fonds dédiés précisé à l'article 432-19 du règlement : « *Le montant des ressources reportées liées à la générosité du public hors fonds dédiés est égal au solde des fonds propres disponibles collectés auprès du public, sous déduction de la quote-part des valeurs nettes comptables des immobilisations ou fractions d'immobilisations financées par ces ressources sur les exercices antérieurs* » ;
- des précisions apportées quant à la définition des ressources liées à la générosité du public ;
- de l'intégration dans le solde T7 de la Fondation du solde d'ouverture au 1^{er} janvier 2009 déterminé avec la méthode dite forfaitaire comme en donnait la possibilité le CRC n°2008-12.

Par ailleurs un commentaire infra-réglementaire indique que cette rubrique permet de présenter au donateur une approche la plus fidèle possible de la trésorerie en réserve issue de la générosité du public hors fonds dédiés (IR3, art. 432-19 du règlement).

Compte tenu de ce qui précède et afin de déterminer un solde d'ouverture le plus précis possible, la Fondation a choisi de reconstituer cette rubrique année par année à partir des comptes annuels de la Fondation depuis sa création en 1989 comme suit :

- (+ 1) Détermination des ressources issus de la GP Année N
- (- 2) Consommation de ces ressources année N
- (- 3) Immobilisations acquises au moyen des ressources GP en N
- (+ 4) Dotations aux amortissements N des immobilisations acquises au moyen des ressources GP
- (+ 5) VNC des immobilisations cédées issues de la GP
- (- 6) Changement de méthode comptable lié au règlement n°99-01 du 16 février 1999
- (= 7) Solde des ressources GP année N (Excédent ou insuffisance)

Certains chiffres ont dû être reconstitués en l'absence du détail des comptes pour les exercices 1989 à 2005. Pour ces années-là, les chiffres ont été déterminés uniquement à partir des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe).

Précisions sur les modalités de calcul

(1) Détermination des ressources issues de la GP

Les données chiffrées prennent en compte les ressources qualifiées comme étant issues de la GP à la suite de la mise en place du règlement ANC 2018-06 y compris la variation nette des fonds dédiés et hors dotations aux provisions.

Quote-part des dons « anonymes »

Ces dons correspondent aux sommes perçues pour la participation aux frais de fonctionnement des dispensaires par les personnes qui viennent faire soigner leur animal.

En l'absence du chiffre précis pour les années antérieures à 2005, le pourcentage moyen de ces dons sur la période 2006 à 2019 de 24 % a été appliqué au total des dons reçus entre 1989 et 2005.

Revenus localifs

En l'absence de détail, la rubrique « Autres produits » du compte de résultat a été retenue pour les revenus localifs. Ce chiffre est certainement un peu majoré car cette rubrique peut également inclure des revenus des adoptions, ventes de charité et visites de la ferme. Le montant des ressources issues de la GP est donc en partie majoré de montants jugés non significatifs.

(2) Consommation des ressources issues de la GP

Le montant est déterminé à partir du total des emplois de l'année N, hors dotations aux provisions et reports en fonds dédiés, auquel est déduit le montant des ressources non issues de la GP.

En effet selon le modèle de financement des emplois de la Fondation, les ressources non issues de la GP sont entièrement consommées l'année N.

(3) Immobilisations acquises au moyen de la GP

La totalité des immobilisations acquises par la Fondation sont financées par la GP.

Pour les années antérieures à 2009, nous avons retenus le total de l'augmentation des immobilisations incorporelles et corporelles figurant dans le tableau de variation des immobilisations dans l'annexe des comptes annuels, sous déduction des :

- immobilisations reçues en legs et inscrites en contrepartie de l'actif immobilisé dans les fonds propres (compte 1025) ;
- immobilisations affectées à la dotation ;
- immobilisations apportées lors d'opérations d'apport intervenues en 1989, 1990 et 1993.

(4) Dotation aux amortissements des immobilisations acquises au moyen des ressources GP

Nous avons déterminé de manière globale pour chaque année le montant de la dotation aux amortissements relatif aux immobilisations apportées ou reçues en legs figurant dans les actifs de la Fondation à la clôture de l'année N en reprenant les méthodes d'amortissement des biens immobiliers.

Ce calcul a été fait sur le montant total de ces immobilisations et non de manière détaillée par immobilisation.

Le montant ainsi déterminé est déduit de la dotation aux amortissements de l'année.

Le résultat obtenu correspond à la dotation aux amortissements N des immobilisations acquises au moyen des ressources issues de la GP.

Pour les années 2009 à 2019, le montant ainsi calculé est différent du montant inscrit dans les CER de cette période car il ne tenait compte que des immobilisations acquises au moyen des ressources issues de la GP depuis le 1^{er} janvier 2009.

(5) VNC des immobilisations issues de la GP

Le montant retenu correspond au compte 675 pour les années 2006 à 2019 et au poste « charges exceptionnelles sur opération en capital » du compte de résultat pour les années 1989 à 2005.

(6) Changement de méthode comptable lié au règlement n°99-01 du 16 février 1999

L'application du nouveau règlement a imputé les fonds propres de la Fondation en 2000 d'un montant de 6 215 979 €.

Synthèse des calculs

En synthèse, le montant du solde de départ du CER établi selon les nouvelles modalités du règlement ANC 2018-06 peut être présenté de la manière suivante :

Rubriques	Cumul de 1989 à 2019
(+ 1) Détermination des ressources issues de la GP Année N	274 014 869
(- 2) Consommation de ces ressources année N	- 219 015 467
(- 3) Immobilisations acquises au moyen des ressources GP en N	- 32 064 412
(+ 4) Dotations aux amortissements N des immobilisations acquises au moyen de ressources GP	14 837 161
(+ 5) VNC des immobilisations cédées issues de la GP	4 624 835
(- 6) Changement de méthode comptable lié au règlement n°99-01 du 16 février 1999	- 6 215 979
(= 7) Solde des ressources liées à la GP au 31 décembre 2019	36 181 006

L'écart entre le « solde des ressources collectées auprès du public en fin d'exercice » figurant dans le CER des comptes 2019 pour un montant de 24 535 313 € et le solde ci-dessous déterminé s'élevant à 36 181 006 € s'explique comme suit :

Solde des ressources collectées auprès du public en fin d'exercice CER 2019		24 535 313
Revenus NGP complémentaires entre 2009 et 2019		3 993 226
Financement des emplois par la GP supplémentaire entre 2009 et 2019		780 927
Immobilisations en cours financées par la GP en solde au 31/12/2019	-	821 415
Cession des immobilisations issues de la GP entre 2009 et 2019		1 570 370
Dotations aux amortissements supplémentaire entre 2009 et 2019		3 778 712
Ecart sur le solde des ressources collectées auprès du public en début d'exercice au 1er janvier 2009, en raison du changement de méthode de calcul		2 343 873
Réserves GP 01/01/2009 - ancienne version (calcul forfaitaire CER 2009)	-	13 148 832
Réserves GP 01/01/2009 - nouvelle version		15 492 703
Solde des ressources liées à la GP au 31 décembre 2019 solde de départ du CER 2020		36 181 006

8.4.1.2 Investissements et désinvestissements nets liés à la générosité du public

La rubrique « Investissements et désinvestissements nets liés à la générosité du public » du CER comprend :

- pour les investissements :
 - le montant des immobilisations ou des quotes-parts d'immobilisations brutes acquises au cours de l'exercice au moyen de ressources issues de la générosité du public ;
 - diminué du montant des dotations aux amortissements des immobilisations ou des quotes-parts d'immobilisation acquises au moyen de ressources de la générosité du public et comptabilisées au cours de l'exercice ;
- pour les désinvestissements :
 - la valeur nette comptable des immobilisations ou des quotes-parts de valeur nette comptable d'immobilisations cédées, antérieurement acquises au moyen de ressources issues de la générosité du public.

Investissements et désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	
Immobilisations acquises via générosité du public	- 1 285 811
Dotations aux amortissements des immobilisations via générosité du public	888 226
Valeur nette comptable des immobilisations cédées, antérieurement acquises via générosité du public	702 131
Total	304 546

8.4.1.3 Biens reçus en legs conservés

Au cours de l'exercice 2020, trois biens immobiliers reçus en legs, d'une valeur de 605 000 €, ont été conservés et sont destinés à être loués.

8.4.2 Compte d'Emploi annuel des Ressources de l'exercice 2019

EMPLOIS	Emplois de N = compte de résultat (1)	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur N (3)	RESSOURCES	Ressources collectées sur N = compte de résultat (2)	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur N (4)
			REPORT DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES PAR LES DONATEURS ET NON UTILISEES EN DEBUT D'EXERCICE		23 254 288
1 – MISSIONS SOCIALES DE PROTECTION DES ANIMAUX	11 061 890	10 982 079	1 – RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC	16 244 260	16 244 260
1.1. Mission de gestion directe des équipements	8 054 609	7 974 798	1.1. Dons et legs collectés	16 244 260	16 244 260
- Frais de gestion des refuges	3 529 049	3 450 537	- Dons manuels non affectés par les donateurs	3 946 137	3 946 137
- Frais de gestion des maisons de retraite	2 014 287	2 012 989	- Dons manuels affectés		
- Frais de gestion Ferme Pédagogique	394 968	394 968	- Legs et autres libéralités non affectés par les donateurs	12 227 128	12 227 128
- Frais de gestion des dispensaires	2 116 304	2 116 304	- Legs et autres libéralités affectés	70 994	70 994
1.2. Mission de réalisation d'actions spécifiques et coopération avec les services publics	3 007 281	3 007 281	1.2. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	0	0
- Publications	321 764	321 764			
- Expositions et manifestations	1 780 762	1 780 762			
- Secours et subventions et coopération avec les services publics	904 754	904 754			
2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	1 041 985	1 041 985			
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	1 041 985	1 041 985			
2.2. Frais de recherche des autres fonds privés					
2.3. Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics					
3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	2 772 390	1 375 607	2 – AUTRES FONDS PRIVES	283 847	
			3 – SUBVENTIONS & AUTRES CONCOURS PUBLICS	82 456	
			4 – AUTRES PRODUITS	1 110 292	
			Revenus locatifs des biens immobiliés	1 037 034	
			Revenus du portefeuille	73 258	
			Revenu exceptionnel de cession des immobilisations	0	
		13 399 670			
I – TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	14 876 265		I – TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT	17 720 854	
II – DOTATIONS AUX PROVISIONS	229 837		II – REPRISES DES PROVISIONS	339 529	
III – ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES	70 994		III – REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS	426 429	
			IV – VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTES AUPRES DU PUBLIC (cf tableau des fonds dédiés)		355 434
IV – EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	3 309 716		V – INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	0	
V – TOTAL GENERAL	18 486 812		VI – TOTAL GENERAL	18 486 812	16 599 694
V – Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public		2 589 605			
VI – Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public		670 607			
VII – Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		15 318 668	VI – Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		15 318 668
			SOLDE DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN FIN D'EXERCICE		24 535 313
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Missions sociales			Bénévolat		
Frais de recherche de fonds			Prestations en nature		
Frais de fonctionnement et autres charges			Dons en nature		
Total			Total		

8.4.3 Les emplois financés par la générosité du public

	Montant en €	En %
- Mission sociale de protection des animaux :	9 716 219	66,6%
- Recherche de fonds :	2 317 786	15,9%
- Frais de fonctionnement :	2 553 954	17,5%
Total des emplois financés par la générosité publique 2020	14 587 958	100,0%

8.4.3.1 Mission sociale de gestion directe des Equipements

50,5 % des emplois sont dédiés à la gestion des 20 établissements de la Fondation Assistance aux Animaux. Il s'agit de la mission sociale principale de la Fondation. La ventilation par type de dépense pour 2020 est la suivante :

MISSION DE GESTION DIRECTE DES EQUIPEMENTS	Dispensaires	Maisons de retraite	Refuges	Ferme Educative	Total gestion des centres
Nourritures pour animaux	5 577	244 644	98 031	32 987	381 238
Fournitures pour animaux (litière...)	23 021	89 062	116 113	12 690	240 885
Soins aux animaux - frais vétérinaires	108 193	290 904	667 792	13 357	1 080 247
Frais de personnel	1 267 944	979 260	1 632 130	256 191	4 135 525
Nettoyage, entretien, réparation des structures	25 098	121 589	184 714	15 836	347 236
Coûts des locaux accueillant les animaux	93 817	333 694	228 838	68 611	724 959
Frais eau, électricité, téléphone, frais généraux	44 502	93 982	282 463	35 632	456 578
Total	1 568 151	2 153 134	3 210 080	435 304	7 366 669

8.4.3.2 Missions de réalisation d'actions spécifiques

Publication

La publication bimestrielle de La Voix des Bêtes représente 6,1% des emplois. Les frais engagés pour sa conception sont les suivants en 2020 :

Actions spécifiques	Publication
Rédaction	170 216
Impression	135 947
Routage - Frais postaux	576 689
Total	882 852

Expositions et manifestations

Ces opérations de sensibilisations et d'incitation à l'adoption représentent 4,6 % des emplois.

Actions spécifiques	Exposition Manifestation
Appel à l'adoption par voie de presse	651 328
Manifestation "Nöel des bêtes"	25 835
Total	677 164

Secours, subventions et coopération avec les services publics

Le secours apporté aux animaux en détresse et les actions auprès des services publics représentent 5,4 % des emplois. Des salariés gèrent au quotidien les demandes d'aide et de soutien.

Actions spécifiques	Secours - coopération service public
Honoraires	268 211
Frais de personnel	125 021
Frais généraux (fournitures, loyers, services extérieurs...)	105 311
Aides directes	290 991
Total	789 533

Des inspecteurs salariés et un réseau de contrôleurs bénévoles, répartis sur toute la France, se portent au secours des animaux en difficulté. Leurs interventions donnent lieu, selon le cas, à des conseils donnés au propriétaire, à des avertissements, souvent au retrait de l'animal au dépôt d'une plainte suivi d'une action en justice. Parallèlement, la Fondation apporte son soutien aux mesures législatives qui vont dans le sens de la protection animale. Le but est d'encourager la concertation entre les acteurs, de faire promulguer des textes et de tendre vers une reconnaissance officielle de la bientraitance animale.

8.4.3.3 Les frais d'appel à la générosité

Les frais d'appel à la générosité représentent 15,9% des emplois. Le tableau ci-après indique le détail de ces frais en 2020 :

	Frais d'appel à la générosité
Charges de gestion du portefeuille titres	13 286
Charges des biens loués	612 685
Frais de traitement des legs - salaire	283 134
Frais d'appel, de relance, calendrier	597 435
Frais de traitement des dons - salaire	390 994
Frais généraux	420 252
Total	2 317 786

En application du nouveau règlement ANC n°2018-06, les charges liées à la gestion des actifs issus de la générosité du public qui étaient auparavant présentées en frais de fonctionnement sont désormais présentées en frais d'appel à la générosité (voir § 8.2.1).

8.4.3.4 Les frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement représentent 17,5 % des emplois de la Fondation. Leur répartition en 2020 est la suivante :

	Total Frais de fonctionnement	Frais de fonctionnement financés par des ressources collectées auprès du public
Frais de direction générale (Personnel administratif et direction,...)	1 049 345	1 049 345
Frais généraux (fournitures, loyers, services extérieurs, Comptabilité, CAC...)	1 515 542	1 501 129
Publicité-Communication	3 480	3 480
Total	2 568 367	2 553 954

8.4.4 Les Ressources issues de la générosité du public

	Montant en €	En %
- Dons manuels :	3 246 102	19,0%
- Legs, donations et assurances-vie	12 647 312	74,0%
- Autres produits liés à la générosité du public	1 200 983	7,0%
Total des ressources issues de la générosité publique 2020	17 094 397	100,0%

Les autres produits liés à la générosité du public sont constitués de :

- Produits des revenus locatifs des biens reçus par legs destinés à être cédés : 306 240 €
- Produits des revenus locatifs des biens conservés pour être loués : 1 048 075 €

Les charges associées à cette gestion locative, intégrées aux frais d'appel à la générosité, sont les suivantes :

Gestion locative : charges	
Charges de copropriété	179 528
Entretien et travaux	91 544
Honoraires de gestion immobilière	92 456
Impôts et taxes	64 933
Amortissement	160 776
Divers	23 448
Total	612 685

- Produits des revenus du portefeuille : il s'agit des revenus bruts perçus en 2020 pour un montant de 56 548 €.

Les charges associées à cette gestion du portefeuille, intégrées aux frais d'appel à la générosité, sont les suivantes :

Gestion du portefeuille : charges et produits	
Droits de garde et de gestion	1 221
Moins-value de cession	12 065
Dotations aux provisions pour dépréciation VMP	194 714
Total	207 999

- Moins-values de cession d'actifs pour un montant de 209 881 €.